

Règlement de la 27^{ème} Corrida de Sassenage « Vivre Ensemble »

Dimanche 12/11/2017 organisée par l'ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS

Art. 1 : L'organisation de la course a été réalisée selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Le directeur de course est Sébastien RATTIER, 9 rue Jean Prévost, Lotissement Le Néron, 38360 SASSENAGE, sebastien.rattier@free.fr

Art. 2 – Objet : La **Corrida de Sassenage 2017 "Vivre ensemble"** est un évènement sportif, convivial et solidaire (bénéfices reversés intégralement à des associations d'aide aux personnes en situation de handicap) se déroulant le dimanche 12 Novembre 2017 sur la commune de Sassenage en Isère.

- 3 épreuves pour les adultes :
 - Corrida Classique 11K : Course chronométrée sur le parcours « historique » de 11,2 Km
 - Corrida Express 5K : Course chronométrée sur un parcours plus court de 5 Km
 - Corrida Marche : Marche non-chronométrée sur un parcours de 5 Km
- 3 épreuves pour les enfants :
 - Corrida Enfants 4-6 ans : Course avec classement non-chronométrée de 400m
 - Corrida Enfants 7-9 ans : Course avec classement non-chronométrée de 800m
 - Corrida Enfants 10-12 ans : Course avec classement non-chronométrée de 1200m

Art. 3 – Les conditions d'inscription aux épreuves sont :

- **Corrida « Classique 11K » :**
 - Coureurs nés en 2002 ou avant (Catégories: Cadet, Junior, Espoir, Senior et Masters)
 - Accessible aux licenciés et aux non licenciés.
 - Les licenciés devront présenter leur licence (FFA, FFTRI, FSCF Compétition) de l'année en cours (2017/2018).
 - Les non-licenciés devront fournir **obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course.

IMPORTANT : Les participants ne pouvant fournir un certificat médical ou licence sportive conforme ne seront pas autorisés à courir (pas de dossard remis)
- **Corrida « Express 5K » :**
 - Coureurs nés en 2004 ou avant (Catégories: Minimes, Cadet, Junior, Espoir, Senior et Masters)
 - Accessible aux licenciés et aux non licenciés.
 - Les licenciés devront présenter leur licence (FFA, FFTRI, FSCF Compétition) de l'année en cours (2017/2018).
 - Les non-licenciés devront fournir **obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course.

IMPORTANT : Les participants ne pouvant fournir un certificat médical ou licence sportive conforme ne seront pas autorisés à courir (pas de dossard remis)
- **Corrida « Marche » :**
 - Accessible à tout public
 - Sans certificat médical (non-chronométrée).
- **Corrida « Enfants » :**
 - Accessible aux enfants de 4 à 12 ans (à la date de la course)
 - Sans certificat médical (non-chronométrée).

Art. 4 – Inclusion du handicap

- Les courses 5km et 11km sont ouvertes aux personnes en situation de handicap pour les catégories ci-après : coureurs équipés de prothèses, coureurs déficients visuels accompagnés d'un guide, coureurs sport adapté

Nota :

- Un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition sera exigé pour la personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnateur éventuel
- Les hand-bikes et fauteuils roulants ne sont pas admis sur les deux courses chronométrées.
- La marche pour tous de 5km est ouverte aux personnes en situation de handicap, sans certificat médical (épreuve non-chronométrée). Sont acceptés, en particulier, les personnes en fauteuil roulant et en joëlette, les marcheurs équipés de prothèses, ... La présence d'un accompagnateur valide est très vivement souhaitée pour les personnes en fauteuil roulant n'ayant jamais eu l'occasion de réaliser ce type d'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas de bris de matériel dû aux conditions de la chaussée (rue pavée sur 200m dans le centre du bourg notamment). Il est de la responsabilité du participant d'adapter sa vitesse et sa trajectoire afin de ménager son matériel

Nota : Les hand-bikes et fauteuils roulants « sport/compétition » ne sont pas admis

- Quelle que soit l'épreuve effectuée (courses 5km et 11km et marche 5km), Les accompagnateurs de participants en situation de handicap (déficients visuels, personnes en fauteuil roulant ou en joëlette) peuvent dans une démarche solidaire, mais ce n'est pas obligatoire, s'inscrire et disposer ainsi d'un dossard et d'un lot comme chacun des participants. Ils seront en plus porteur d'un gilet de sécurité jaune prêté par l'organisation afin d'être bien identifié comme accompagnateur.
- Dans sa volonté d'ouvrir la manifestation aux plus grand nombre, tout en garantissant la régularité sportive des épreuves et en assurant la sécurité de tous, la direction de course se réserve la possibilité d'étudier au cas par cas des solutions pour donner accès à la manifestation à d'autres types de handicap. Pour cela, il est à la charge du participant de contacter l'organisation préalablement à l'inscription

Art. 5 -Frais d'inscription : Les inscriptions se déroulent en deux temps commençant par les inscriptions en ligne (par internet) ouvertes jusqu'au samedi midi d'avant la course. Au-delà de cette limite, il sera possible de s'inscrire uniquement sur place au un tarif majoré.

- **Inscriptions « en ligne »** sur le site <http://corridadesassenage.blog4ever.com/> jusqu'au samedi 11 novembre 2017 à 12h00 (midi) :
 - **Corrida Classique 11K : 13 €**
 - **Corrida Express 5K : 11 €**
 - **Corrida Marche : 11 €**
 - **Corrida Enfants : Gratuit**
- **Inscriptions le matin de la course**, à la Maison des clubs de Sassenage, derrière la piscine, le Dimanche 12 Novembre de 7h00 à 8h45.
 - **Corrida Classique 11K : 16 €**
 - **Corrida Express 5K : 14 €**
 - **Corrida Marche : 14 €**
 - **Corrida Enfants : Gratuit**

Nota : Les coureurs sont responsables des informations transmises lors de l'inscription. Toute anomalie d'enregistrement doit être signalée par retour de mail à la direction de course ou au plus tard 48h avant le départ de la course. Passé ce délai, la Direction de Course ne garantit pas la prise en compte des corrections d'informations.

Art. 6 - Retrait des dossards :

- Pour les inscriptions « en ligne » : Le samedi 11 Novembre 2017 de 15h00 à 19h00, à la Maison des Clubs, derrière la piscine de Sassenage. **Attention : Les dossards non récupérés au moins 30 mn avant le départ de la course seront réaffectés aux participants du jour en « attente de dossard ».**
- Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité et de la confirmation d'inscription.
- Les dossards ne seront remis que seulement aux inscriptions complètes et validées par l'organisation. Dans le cas où votre inscription n'est pas validée, il est de la responsabilité du coureur de se rapprocher de l'organisation pour fournir les éléments manquants à la validation (certificat médical valide, paiement ou autre). A défaut de ces éléments, le dossard ne sera pas remis au coureur et aucun remboursement ne sera possible.
- Il est possible de faire récupérer son dossard par un autre coureur en lui fournissant une photocopie de sa carte d'identité. Les coureurs habitants à plus de 20km pourront récupérer leur dossard le jour avant 8h30 au plus tard.
- Pour les inscriptions le matin de la course : de 7h00 à 8h45 sur le site de départ/arrivée,
- Chaque participant recevra un lot souvenir selon la dotation des sponsors et partenaires,
- Dans un souci de bien recevoir les participants, les inscriptions en ligne sont limitées à **1020 dossards** (toute épreuves confondues) avec **180 dossards réservés** (toute épreuves confondues) pour le matin de la course.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de dossards proposés ainsi que la date limite de prise en compte des inscriptions.

Art. 7 - Déroulement de la course :

- L'heure de départ est fixée :
 - **Corrida Classique 11K : à 9h00** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Corrida Express 5K : à 9h00** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Corrida Marche : à 9h15** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Corrida Enfants : à 10h30** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
- Le départ et l'arrivée auront lieu devant la Halle des sports Jeannie Longo, 4 rue Pierre de Coubertin à Sassenage, le parcours est entièrement situé sur la commune de Sassenage, quasiment plat. Voir détails sur site <http://corridadesassenage.blog4ever.com/>
- Le port du dossard est obligatoire (devant, sur la poitrine de préférence et non plié), **l'organisation ne fournit pas les épingles. Chaque coureur doit prévoir ses épingles pour attacher le dossard.**
- Le chronométrage est confié à la société Perf 'Event avec un système de transpondeurs de chronométrage (puces électroniques non-jetables) et de tapis de lecture placé sur la ligne d'arrivée. **Les transpondeurs de chronométrage doivent être restitués à l'organisation dès la fin de la course ou au plus tard dans un délai de 7 jours après la course.** A défaut, la somme de 5€ sera prélevée sur le compte bancaire utilisé pour l'inscription. Remarque : La Corrida Marche n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à classement.
- Ravitaillement : 2 postes sont prévus, le 1^{er} situé au KM5 et le 2^{ème} à l'arrivée.
- **La rue Pierre de Coubertin est fréquemment empruntée par les pompiers. Il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs de cette voie. Durant la course les coureurs doivent emprunter la voie de gauche pour laisser la voie de droite libre au passage des véhicules d'intervention.**

Art. 8 - Challenge « par équipe » Corrida de Sassenage :

- Seuls les coureurs inscrits « en ligne » peuvent participer au Challenge par équipe.
- Le nom de l'équipe devra impérativement être renseigné lors de l'inscription en ligne de chaque membre de l'équipe. Chaque membre de l'équipe devra impérativement utiliser STRICTEMENT le même nom pour constituer une équipe. Nota : En cas d'oubli, l'organisation (dans la mesure du

possible) pourra corriger des inscriptions incomplètes ou incorrectes quant au nom de l'équipe jusqu'au vendredi 10/11/2017 à 20h au plus tard. Au-delà, il ne sera plus possible de modifier les équipes.

- **NOUVEAU** : Il est possible de former une équipe indifféremment de coureurs de la Corrida Classique (11.2km) ou de la Corrida Express (5 km) ou un mélange des deux courses.
- Chaque membre de l'équipe recevra un nombre de points en fonction de son classement individuel scratch dans sa course.
- Un bonus de 2 points sera accordé pour chaque membre de l'équipe.
- Sera récompensée l'équipe obtenant le meilleur total de point calculé sur ses 3 meilleurs coureurs.
- La remise des récompenses du Challenge par Equipe interviendra immédiatement après la remise des récompenses de la course Adultes.

Art. 9 - Récompenses : La remise des récompenses se fera à partir de 11h00. Seront récompensés :

- Pour la **Corrida Classique 11K** et la **Corrida Express 5K**
 - Les 3 premiers du classement individuel Scratch* Hommes et Femmes,
 - Les 3 premiers de chaque Catégorie Hommes et Femmes selon le tableau ci-dessous :

Catégorie FFA Saison 2017/2018**	Année de naissance
Cadet / Minimes	2001 à 2004
Junior	1999 à 2000
Espoir	1996 à 1998
Senior	1979 à 1995
Master 1	1969 à 1978
Master 2	1959 à 1968
Master 3	1949 à 1958
Master 4 / Master 5	1948 et avant

* Classement spécifique Scratch Sport Adapté.

Le changement de catégorie d'âge intervient au **1^{er} novembre de chaque année

- Au vu du très grand nombre de récompenses, et afin de conserver une durée des podiums raisonnable, la remise des récompenses des 2èmes et 3ème Femmes et Hommes par catégorie ne donnera pas lieu à une montée sur le podium. Elle s'effectuera à proximité du podium.
- Le classement individuel Scratch prédomine sur le classement par catégorie pour les récompenses. Pas de cumul de récompenses (une seule récompense pour les deux classements). Pour autant, cela ne remet pas en jeu la récompense qui ne sera pas transférée aux coureurs suivants (4ème...).
- Pour les **Corrida Enfants**
 - Des médailles estampillées Corrida de Sassenage pour TOUS,
 - Mini-coupes pour la première fille et le premier garçon de chaque course,
- Pour la **Corrida Marche**
 - Epreuve non-chronométrée ne donnant pas lieu à classements ni récompenses.
- Pour le **Challenge par Equipe**
 - Les 3 meilleures équipes seront récompensées.

Art. 10 - Sécurité : La sécurité de l'épreuve est assurée par :

- Sauveteurs Secouristes Sassenageois basés au poste de secours sur le site de départ/arrivée en contact direct avec la direction de course par talkie-walkie. Les secouristes sont équipés d'un véhicule pour se rendre sur le parcours si nécessaire.
- Un médecin, présent au poste de secours sur le site de départ / arrivée.
- 50 signaleurs répartis tout le long du parcours, à chaque endroit le nécessitant. Les signaleurs sont équipés de téléphones portables pour contacter la direction de course ou les secours.
- Les signaleurs sont chargés, outre de guider les coureurs, de signaler la présence des coureurs auprès des véhicules et de faire ralentir la circulation automobile.
- Les signaleurs n'ayant pas un pouvoir de police, ne nous pouvons pas garantir d'être en mesure de bloquer entièrement et de façon durable la circulation. **Il est donc de la responsabilité des coureurs et marcheurs, (notamment ceux qui sont décroché du peloton), pour leur propre sécurité, de faire attention aux véhicules, de respecter le code de la route et dans la mesure du possible emprunter les trottoirs.**
- La police municipale sera présente pour chaque traversée de la route départementale.

- Des VTT encadrent la course, en tête et queue de course. Ils sont équipés de talkiewalkies pour signaler tout problème pouvant surgir sur le parcours au directeur de course ou aux secours.

Art. 11 – Stationnement : Trois parkings sont à disposition des coureurs :

- Au bout de la rue du 8 mai 1945, sur la gauche dans l'angle avec la rue Champollion,
- Devant le Centre technique municipal, en face de la Halle des sports Jeannie Longo.
- Au fond de la rue Pierre de Coubertin, à côté du stade vieux-Melchior.
- Devant le lac de l'Ovalie
- Ne pas stationner sur les trottoirs ou les pistes cyclables, merci.
- **La rue Pierre de Coubertin étant une voie empruntée régulièrement par les pompiers, il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs de cette voie.**

Art. 12 - Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAAF (n° de contrat 138288715 M 001) et en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licencié(e)s de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

Art. 13 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Art. 14 - Corrida de Sassenage, course solidaire :

- Les personnes en situation de handicap sont vivement encouragées à contacter l'organisation pour étudier les aménagements nécessaires (dans la mesure des moyens de l'organisation) à la participation aux épreuves.
- Plusieurs animations de sensibilisation au handicap auront lieu en parallèle de la course, de 9h à 12h, dans la halle des sports et sur les plateaux environnants.
- Chaque inscription aux épreuves adultes permettra un don solidaire de 1€ reversé à des associations caritatives d'aide aux enfants malades et aux handicapés.
- Un chèque sera remis, lors de l'apéritif offert par la Ville de Sassenage, aux associations bénéficiaires.

Art. 15 - Contrôle Anti-dopage : Un contrôle peut se dérouler en tout lieu où se déroule la compétition (Art L232-13 §1a du Code du Sport).

Art. 16 - Droits d'images : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Art. 17 - CNIL : Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Art. 18 - Litiges : En cas de litige, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Art. 19 : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 20 : Chaque concurrent, inscrit et participant à la Corrida de Sassenage (course Adultes et courses Enfants), déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Fin du Règlement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rattier', with a long horizontal stroke extending to the left.

Sebastien RATTIER, Directeur de Course, Secrétaire de l'ACS.

Sebastien.rattier@free.fr

07.69.74.20.65